

Conseil de Zone de secours « Val de Sambre »

En application de l'article 124 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, telle qu'amendée ultérieurement, la liste des délibérations prises par le Conseil de zone est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la Zone OU par la mise en ligne sur le site Internet de la Zone.

Liste des délibérations de la séance du Conseil de Zone du 19 août 2022

- 1. Décisions de l'autorité de tutelle
- 2. Règlement d'ordre intérieur régissant la cellule GRIMP de la zone de secours Val de Sambre – Adoption
- 3. Autorisation de conclure avec la zone NAGE une Convention adaptée relative à l'aide adéquate la plus rapide et de renfort (AAPR)
- 4. Mise en place d'un service PIT (Paramedical Intervention Team) en zone de secours Val de Sambre
- 5. Augmentation du cadre du personnel professionnel de base et diminution du cadre du personnel volontaire contenu dans le plan du personnel opérationnel de la zone pour la période 2019 2024 Adoption
- 6. Prise d'acte de certaines décisions prises par le Collège de zone sur base de délégation de compétence en marché public
- 7. Prise d'acte de certaines décisions prises par le Collège de zone sur base de délégation de compétence en marché public
- 8. Prise d'acte de certaines décisions prises par le Collège de zone sur base de délégation de compétence en marché public

9. Approbation du procès-verbal du Conseil de zone du 24 juin 2022

Le Secrétaire de Zone,

Xavier GOBBO.

Le Président de Zone,

Jean-Charles LUPERTO.